Image not found or type unknown

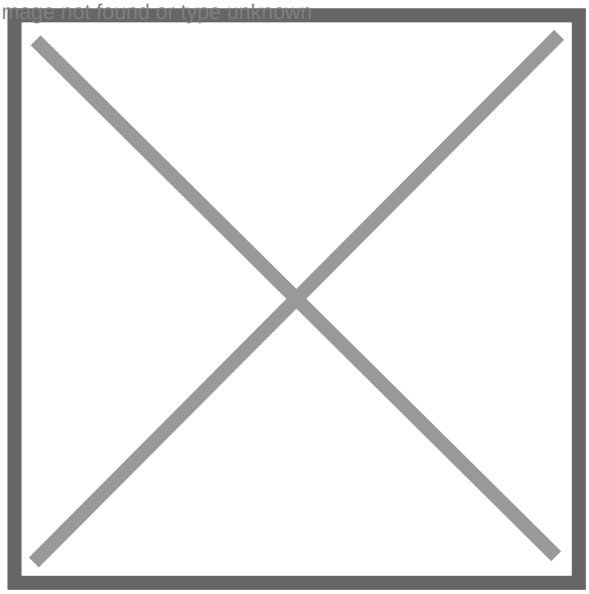

Visite médicale après rétention du permis.

Par **kano62**, le **11/10/2010** à **20:36**

Bonjour,

J'ai eu une rétention administrative de permis de 6 mois pour conduite sous l'emprise de stup, laquelle prend fin le 30/10/10. Je passe au TGI 4 jours après la fin de cette rétention soit le 03/11/10.

Le commissariat m'a remis 2 certificats médicaux. J'ai donc pris rendez vous chez un médecin agréé par la préfecture du département (62) mais, j'ai lu un peu partout, qu'il fallait aller à la préfecture pour obtenir un RDV où il y aurait 2 médecins et des papiers à fournir.

Mes questions sont :
1 - est-ce que mon rendez vous chez ce médecin est valable pour récupérer mon permis sachant que il m'est demandé qu une analyse d urine pour albumine + sucre et pas pour le THC, et quels papiers dois je fournir ?
(j'ai l intention de faire celle pour le THC pour la présenter à mon audience le 03/11/10),
2 - est-ce que je vais récupérer mon permis le 30/10/10 comme noté sur l'avis de rétention, en présentant juste le résultat de la visite et l'analyse THC ou vais-je devoir attendre le jugement ?
3 - où puis-je récupérer mon permis ?
4 - la visite est cet après-midi, donc j'aimerais savoir s'il y a un quelconque document à fournir ou à remplir avant de me présenter ?

Par la suite, je raconterai toute mon histoire quand elle aura pris fin avec le déroulement de cette visite, le déroulement au tribunal et les condamnations dont j'aurai fait l'objet. Cela pourrait servir à l'avenir.

Merci de l'attention que vous porterez à mon problème et pour vos éventuelles réponses.

Kano.

Par **Tisuisse**, le **12/10/2010** à **13:07**

Bonjour,

Des réponses vous sont données sur ce forum, dans les post-it.
Je vous invite aussi à questionner la préfecture car, dans ce domaine, chacune fait un peu à sa sauce.

Maintenant, et en attendant, voici quelques réponses qu'il serait bon de compléter auprès de votre préfecture :
1 - pas forcément si les résultats d'analyse ne sont pas concluant (THC
2 - si les médecin donne un avis favorable, cet avis sera transmis à la préfecture qui, elle, vous restituera votre permis mais comme cela va prendre plusieurs jours, votre condamnation au pénal sera tombée, alors ?

3 - en préfecture.

4 - demandez à la préfecture.

Par **kano62**, le **12/10/2010** à **13:47**

rebonjour,
merci tisuisse,je vais me presenter cet apremidi a cette visite et je vous dirais ce qu il en est.
je precise que cela fait + de 3 mois que je ne fume plus et je ne pense pas recommencer.
a bientot!

Kano

Par **kano62**, le **12/10/2010** à **16:35**

re,
Voila je reviens de cette fameuse visite chez un medecin agree qui m a affirme que pour tout ce qui est retention,annulation...etc la Visite Medicale devait imperativement se faire en PREFECTURE car chez les medecins agrees c est juste pour les renouvellements poids lourd,taxi...etc.
Demain matin je vais donc me presenter a la sous-prefecture de la ville dont je depends pour prendre rendez-vous en esperant que je l obtiens avant la date ou je peux recuperer mon permis soit le 30/10/10. :s
je vous tiendrai au courrant , en esperant que cela puisse aider d autres personnes.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Kano

Par **kano62**, le **13/10/2010** à **08:30**

bonjour
Depart pour la prefecture ce matin...
On me demande 3 photos une demande de visite (feuille orangé remise lors de l arrestation) 2 enveloppes timbrées et l avis de retention.
j espere l avoir au plus vite ...
a suivre...

Kano

Par **kano62**, le **14/10/2010** à **20:36**

bonsoir,
desole pour l heure tardive mais j ai eu mon RDV pour le 09 novembre (donc 1mois de delais) cela fait repousser de 10 jours la date ou je dois recuperer mon permis.(si ils ne me mettent pas plus que 6 mois au tribunal le 03/11)Ils m ont remis un feuillet avec noté que je dois faire une analyse d urine pour le canabis mais aussi [fluo]BENZODIAZEPINE...Quelqu un saurait il de quoi il sagit ???[/fluo]
Merci
J espere que tout se passera bien au tribunal .

Kano

Par **Clara**, le **14/10/2010** à **20:55**

Voila ce que je vous ai trouvé, en gros ils veulent savoir si vous prenez des antidepresseurs

Les benzodiazépines (BZD) sont une classe des composés chimique formés d'un cycle de diazépine fusionné avec un cycle de benzène. Elles forment une classe de médicaments psychotropes utilisés dans le traitement de l'anxiété, de l'insomnie, de l'agitation psychomotrice, des convulsions, des spasmes, ou dans le contexte d'un syndrome de sevrage alcoolique.

Les benzodiazépines agissent sur les neurotransmetteurs des neurones du système nerveux central en augmentant leur activité inhibitrice. À cette fin, les benzodiazépines sont utilisées afin de provoquer un état de sédation ou pour leurs propriétés hypnotiques, anxiolytiques, antiépileptiques, amnésiantes et myorelaxantes.

L'usage à long terme peut être problématique en raison de l'apparition d'une accoutumance (tolérance), d'une addiction (dépendance) et d'un syndrome de sevrage à l'arrêt de

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

consommation.

La première formule médicamenteuse de la classe des benzodiazépines est apparue dans les années 1960, de nombreuses spécialités voient le jour dans les années 1970. Leur usage concurrence celui des barbituriq

Par **kano62**, le **14/10/2010** à **21:59**

bonsoir clara
Merci pour ta reponse rapide et claire.En gros c est pour savoir si je prends des medicaments asse puissant ou si j etait alcoolique...
Ce que je ne comprend pas c'est pourquoi ils me testent sur le canabis et le benzodiazepine et pas sur l heroine la cocaine etc...Pourtant sur ma retention de permis c est bien marque "pour consommation de Stupefiants"
Enfin bon de toute facon je ne touche plus a Rien et je trouve que je me sent mieu j ai meme grossit car c est vraie que je n etait pas gros (1.80m pour 58kg avant et maintenant 64kg : 6kg en 5 mois)
je vous tiendrai au courant et comme je l ai dit j espere que cela poura servir a d autres personnes.

Kano

Par **kano62**, le **19/10/2010** à **19:09**

bonjour
j aurai une autre question au sujet du BENZODIAZEPINE...
[fluo]Est ce qu un traitement a la methadone rend positif un test urinaire a la benzodiazepine???[/fluo]
merci

Kano

Par **Clara**, le **19/10/2010** à **19:55**

Desolee mais je ne sais pas et quand je tape methadone sur internet il ne le dise pas

Par **kano62**, le **20/10/2010** à **15:37**

bonjour
Merci quand meme clara...
Si quelqu un d autre peu m eclairer .

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **kano62**, le **02/11/2010** à **15:45**

bonjour
Demain je passe au tribunal.RDV a 8h30 au TGI mais je ne sais pas a quelle heure je vais passer surtout que je n ai pas d avocat.
La,mes 6 mois sont passes depuis ce 30 octobre donc j espere que je ne vais pas prendre plus et ni une tres grosse amende.Si ma duree reste la meme je recupere mon Permis apres avoir passer ma visite mardi prochain ,soit le 9/11,a 10h30 et j ai deja fait mes analyses,que je vais aussi presenter au tribunal, et elle sont bonne(Negative) .
[fluo][s]Au fait : ***Pour info la Methadone n a rien a voir avec les Benzodiazepines*** [/fluo][/s]
Demain ou au plus tard jeudi je vous tiendrai au courant du deroulement de mon jugement et de ma peine finale(pour ceux que ca interesse ou que ca interessera surement).
J aurai bien besoin de soutiens, j ai eu du mal a dormir cette nuit car je suis tres stresse meme si je sais que je n ai ni tue ni vole personne,pourtant ils me traiteront comme un criminel...
Merci.

Kano

Par **Tisuisse**, le **02/11/2010** à **17:04**

Non, non, pas comme un criminel (vous n'avez pas commis un crime, lesquels crimes sont passible de la Cour d'Assises) mais comme un délinquant de la route puisque vous avez commis un délit routier (lesquels sont passibles du Tribunal Correctionnel) et c'est bien moins grave.

Par **Clara**, le **02/11/2010** à **19:13**

Bonsoir, ne vous inquietez pas, vous n'avez tué ni volé personne, ils vont peut etre vous remonter les bretelles afin que vous ne recidiviez pas. Et en plus vous arrivez avec des analyses nickels, donc comme quoi vous avez bien compris la leçon.
Dormez bien, vous aurez besoin de toute votre energie demain, il ne peut rien vous arriver de grave
Courage

Par **kano62**, le **02/11/2010** à **19:30**

merci beacoup .
c est vrai que j ai retenu la lecon mais c est toujours stressant de passer au tribunal,surtout devant tout le monde.
Bonne soiree a vous.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Clara**, le **02/11/2010** à **19:39**

Faites abstraction des autres, vous ne les connaissez pas et ne les reverrez jamais, en plus la plupart sont là pour les memes raisons que vous, donc ils seront dans le meme etat que vous. Pensez rien qu'à vous et à votre affaire, repondez le plus clairement possible, c'est juste un mauvais moment à passer et demain soir vous nous enverrez un petit message plus gai
Bonne soiree

Par **kano62**, le **06/11/2010** à **11:50**

bonjour
Alors voila je suis arrive a 8h15 et je suis passe seulement a 13h30(ils font passer les personnes avec avocat en premier)
Duree du jugement environ 5 a 10 minutes.
Resultat j ai eu 3 mois de prison avec suscis avec 2 ans de mise a l epreuve, pas d amende et un retrait de permis de 6 mois.Je recupere donc mon permis ce mardi 9/11 apres ma visite medical.(je vous raconterai)
Par contre ils ne m ont pas parle de points de retrait mais je pense que c est automatique non?
Merci encore a vous et j espere que cela servira a d autres.
En tout cas moi c est fini les conneries car le permis c est trop important

Kano

Par **Clara**, le **06/11/2010** à **11:57**

Bonjour, bon ben ça y est, c'est fini, le pire est derriere, reste plus que ça vous serve de leçon et que vous ne recommencerez jamais. Ca aurait pu etre pire, vous auriez pu tuer quelqu'un avec votre voiture ou vous tuer tout simplement. Un vehicule n'est pas un jouet mais bien une arme en puissance. Vous avez eu "chaud aux fesses", c'est terminé, le meilleur est devant vous
Bonne continuation

Par **Tisuisse**, le **06/11/2010** à **12:08**

Effectivement, kano62, les points n'entrant pas dans le domaine de compétence du tribunal, celui-ci n'avait donc pas à en faire mention. Les points seront retirés à effet, non de la date du jugement, mais à la date où ce jugement deviendra définitif, donc une fois passé les délais d'appel.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **kano62**, le **06/11/2010** à **18:44**

ok ok
merci beaucoup pour ces precisions ;)

Par **kano62**, le **11/11/2010** à **20:03**

bonsoir,
alors pour la visite je vais vous dire c est vraiment pour prendre votre argent.
Serieusement ca ma pris entre 3 et 5minutes...mdr
Je suis rentre,le medecin(il etait tout seul) m a pose quelques questions du genre vous fumez encore le joint,vous buvez, vous fumez combien de cigarettes par jour,vous prenez un traitement lourd...Des trucs du genre quoi.Il a regarde mon annalyse qui etait clean.
Ensuite il m a dit mettez vous contre le mur cachez un oeil et lisez les lettres,pareil pour l autre oeil,apres m avoir dit c est ok au bout de 3 lettres il m a dit on se revera dans un an et c est a vous de prendre rendez-vous,Merci 24.40€ au revoir suivant...lol
En tout cas voila une bonne chose de faite, pour l instant j ai une feuille attestant que je peux conduire jusqu a ce qu il me renvois mon permis par la poste.Ca fait du bien de conduire
Merci clara et tisuisse et Bonne soiree a tous
Kano

Par **Clara**, le **11/11/2010** à **21:01**

Bonsoir Kano, voila une bonne chose de faite, n'oubliez pas de prendre rdv l'annee prochaine et d'etre dans le meme etat d'esprit qu'aujourd'hui, analyse clean bien sur
Bonne continuation

Par **kano62**, le **12/11/2010** à **17:07**

bonjour.
Pas de soucis je me suis bien rendu compte que [fluo]le permis de conduire est tres tres important et utile [/fluo]car 6 mois sans permis(mon amie ne l a pas non plus) je peux vous dire que c est la misere,pour les courses,les rendez-vous mais surtout pour le travail.
Bonne soiree

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés